

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU 10 Mars 2022

Le 10 mars 2022, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET ET BOUXAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE, Maire.

*Nombre de membres en exercice : 11                      Présents : 10    Votants : 10    Absent : 1*

*Sont présents* : AYROLES Sylvain, BOUSQUET Véronique, CARSAC Véronique, COSTES Florent, ESCALE Jean-Claude, FEYT Evelyne, GUENETTE Catherine, HUDRY François, LEPRETTRE Stéphane, PECHEYRAN Didier.

*Absent (e)s* :

*Absent (e)s excusé (e)s* : CASTANIE Albert.

*Date de la convocation* : le 1er mars 2022.

*Secrétaire de séance* : Florent COSTES.

### **Ordre du jour :**

Préambule : Situation Ukraine

1 – Délibération pour approbation du PLH du Grand Figeac

2 - Délibération modifiant le plan de financement concernant l'aménagement de la salle des fêtes / Maison Legall

3 – Délibération pour validation du plan d'adressage

4 – Validation du RPQS 2020 Syndicat Sud Ségala

5 - Information « Tour de France »

6 – Information EUREKA – bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion

7 – information voirie, éclairage public

8 – Etat d'avancement des dossiers de demande de subventions

9 – Points divers

La situation en Ukraine nous touche tous. Le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide en soutien aux ukrainiens. La Sécurité Civile assure la collecte des dons et a établi une liste de matériels manquants et besoins.

Nous optons pour l'achat d'un groupe électrogène pour un montant se situant autour de 1 000 €.

Mr le maire prendra contact avec la sécurité civile de d'Assier.

En ce qui concerne l'accueil de réfugiés, nous n'avons pas d'hébergement, dont nous sommes propriétaire, qui soit disponible sur la commune. Si des particuliers le souhaitent, ils peuvent prendre contact sur <https://parrainage.refugies.info> pour faire connaître leurs propositions de logement.

## 1 – Délibération pour approbation du PLH du Grand Figeac

Le Plan Local de l'Habitat transcrit la politique territoriale de l'habitat pour 6 ans avec des réponses coordonnées sur les problématiques de production de logements (privé et public, neuf et ancien, revitalisation centre bourg, stratégie foncière...).

Le PLH a été arrêté par le Grand Figeac par délibération du 25/01/22.

Les communes ont 2 mois pour faire connaître leur avis.

Le conseil vote favorablement à son approbation. Le document est consultable en Mairie ou sur le site internet du Grand Figeac.

## 2 - Délibération modifiant le plan de financement concernant l'aménagement de la salle des fêtes / Maison Legall

Lors du précédent conseil, une erreur sur le montant des subventions envisageables a été constatée.

Le total des subventions envisageables pour ce projet de réaménagement s'élève à 289 317 € au lieu de 245 176€. (détail dans le plan de financement ci-dessous)

dépenses		Recettes			
Nature dépenses	Montant € HT	Organisme - dispositif	% dépenses éligibles	bases éligibles	montant subvention
Rénovation énergétique	74 614.10 €	Etat (DETR 2022)	30%	447 220.00 €	134 166.00 €
Accessibilité	47 787.30 €	Département du Lot (FAST)	20%	447 220.00 €	89 444.00 €
Aménagements extérieurs	61 114.90 €	Région DATRM rénovation énergétique	30%	77 661.90 €	23 298.57 €
Four à pain	38 615.50 €	Région DATRM accessibilité	30%	49 739.29 €	14 921.79 €
<b>sous total travaux éligibles</b>	<b>222 131.80 €</b>	Région DATRM aménagement extérieurs	25%	63 611.29 €	15 902.82 €
Frais d'étude et diagnostic	15 000.00 €	Région (FRI)	30%	38 615.50 €	11 584.65 €
autres travaux non éligibles (sauf DETR, FAST)	130 088.20 €				
<b>sous total autres travaux et frais</b>	<b>145 088.20 €</b>				
<b>sous total travaux</b>	<b>367 220.00 €</b>	<b>Total subventions</b>			<b>289 317.83 €</b> 65%
Achat Maison	80 000.00 €	<b>autofinancement</b>			<b>157 902.17 €</b>
<b>Total projet</b>	<b>447 220.00 €</b>	<b>Total projet</b>			<b>447 220.00 €</b>

Le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement.

## 3 – Délibération pour validation du plan d'adressage

Après plusieurs mois de travail de la commission adressage avec l'accompagnement de La Poste, le plan d'adressage est terminé.

Toutes les voies et places communales sur lesquelles sont présents des habitations ou des bâtiments sont dénommées.

219 points adresses ont été créés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan d'adressage.

La Poste assurera la saisie de ces informations dans la "base adresses" d'ici la fin du mois.  
La prochaine étape consistera dans la mise en place des plaques dans les rues et sur les maisons.

#### **4 – Validation du RPQS 2020 Syndicat AEP Sud Ségala**

Le conseil municipal valide le rapport. Ce document est consultable en mairie.

#### **5 - Information « Tour de France »**

Le Tour de France passe dans le Lot les 22 et 23 juillet 2022. Le 23 juillet un contre la montre a lieu sur toute la journée entre Lacapelle Marival et Rocamadour.

Le Conseil départemental propose une aide financière pour des animations en rapport avec le Tour de France à hauteur de 80% de la dépense engagée (entre 500 et 5000 €). Ces animations peuvent avoir lieu avant ou pendant le Tour de France.

#### **6 – Information EUREKA – bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion**

Le Grand Figeac crée un programme de manifestations sur la thématique de Champollion et de l’Egypte à l’occasion de ce bicentenaire.

Une de ces actions est de recréer une "photo" du territoire tel qu'il était en 1822 ainsi que des anecdotes en rapport avec cette année là.

Les communes sont sollicitées pour faire des recherches au niveau de leur territoire. François Hudry fera des recherches dans nos archives sur cette période.

Toutes les manifestations qui sont envisagées peuvent être recensées par le Grand Figeac.

#### **7 – Information voirie, éclairage public**

La réfection par le STR des deux routes départementales traversant Lavitarelle serait éventuellement envisageable en 2023. En attendant cette réfection, le marquage du rond-point sera refait en marquage temporaire.

Au niveau de l’éclairage public, les actions financées avec TEPOS (via le Grand Figeac) doivent être soldées fin 2022.

- mise aux normes du coffret électrique de Lavitarelle  
devis à 1317 € HT (80% aide sur les dépenses éligibles)
- changement de lampadaires (45% aide)

Une réunion de la commission de voirie, prévue le 18 mars, fera une proposition de programme de travaux pour l'année pour le prochain conseil municipal.

## 8 – Etat d'avancement des dossiers de demandes de subventions

Mr le maire nous informe des dossiers de demandes d'aides :

- Dossier demande DETR pour salle des fêtes déposé.
- Dossier demande DETR pour aire camping-car déposé.
- Dossier DATRM Région / accessibilité salle des fêtes prêt à être déposé.
- Dossier DATRM Région / aménagement espaces public salle des fêtes prêt à être déposé.
- Dossier DATRM Région / Rénovation énergétique salle des fêtes en cours confection.
- Dossier FRI Région / Four à pain salle des fêtes en cours confection.
- Dossier FAST département salle des fêtes en cours confection.

## 9 – Points divers

- Lors du précédent conseil municipal, nous avons envisagé la mise en place d'un droit de préemption sur les licences IV présentes sur la commune pour pouvoir pour s'assurer de pouvoir en préserver au moins une sur notre territoire.  
Cette action n'est pas possible car la licence IV est considérée comme "un bien meuble".
- La dissolution du comité d'animation va être effectuée. L'argent présent sur le compte bancaire sera reversé à la mairie qui l'utilisera pour l'aménagement de la future salle culturelle de la maison Legall.
- Au niveau des lagunes du système d'assainissement collectif de Lavitarelle, le SYDED nous informe que la 1ere lagune est remplie à 72%. La réglementation en matière d'épandage des boues de station d'épuration va évoluer dans les prochains mois avec des normes plus strictes. Il est proposé d'effectuer un curage avant ce changement de réglementation.  
Le coût du curage est estimé pour un montant d'environ 40 000€.  
Le conseil municipal en prend note, mais considère qu'il n'y a pas d'urgence pour le bon fonctionnement de l'installation. Néanmoins un provisionnement financier sera progressivement effectué.
- Un devis de 1273,10€HT pour le changement du chauffe-eau de la station de lavage est validé.
- Mr le Maire nous fait par d'un courrier de M et Mme Boudot, propriétaire d'une habitation à Siran, relatif au projet éolien sur le territoire des communes de Laurettes et Saint Cirgues.  
La commune n'a pas d'information à ce sujet.
- L'ensemble du conseil municipal se réjouit du résultat sur la consultation publique concernant le projet Sandaya au lac du Tolorme.

La séance est levée à 23h00.